

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes' and 'Autres Départements'.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Combe 85 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 85 bis, Rue Combe, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence... A PARIS: A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

La Chambre a continué la discussion générale du Budget.

Le Sénat a renommé tous les membres sortant de la commission de la Haute-Cour.

La situation empire entre la France et l'Angleterre. On cherche à utiliser pour la défense les yachts de plaisance.

La souscription du «Matin» pour l'achat d'un nouveau torpilleur sous-marin, donne pour une première liste 36,129 francs.

Catholicisme social

Ce sont les doctrines beaucoup plus que les faits qui produisent de l'histoire les divers états sociaux, et si l'on veut se rendre compte de la marche de l'humanité à travers les siècles, il sera facile de constater que les sociétés vivent des doctrines et disparaissent avec elles, fatalement.

Les sociétés paternelles ont disparu en Europe avec les progrès du Christianisme; nul ne doute que l'Islamisme ne soit la raison d'être de l'empire ottoman qui tomberait avec lui; et il est de toute évidence qu'une Chine chrétienne différerait entièrement de la Chine que nous connaissons aujourd'hui.

Cette constatation que nous faisons dans l'histoire d'hier, Dieu veuille que nos fils ne la fassent pas demain, à nos dépens, pour l'histoire d'aujourd'hui; car s'il est vrai que les doctrines s'en vont et que les dogmes finissent, nous devons trembler pour l'avenir. Déjà l'indépendance de l'homme à l'égard des lois divines appliquées depuis le XVI siècle, d'abord à l'ordre religieux, puis à l'ordre philosophique, à l'ordre civil, à l'ordre politique, enfin, présentement, à l'ordre économique, a fait disparaître, les uns après les autres, les barrières morales qui avaient arrêté la cupidité, protégé la faiblesse et empêché le struggle for life d'écraser les petits au grand profit des gros.

Tout n'est pas perdu encore et la réaction apparaît comme possible, mais il faut lutter avec vaillance pour remonter le courant. De là nos efforts et les appels multipliés que nous adressons aux âmes vaillantes et aux cœurs généreux. De là notre obstination à rappeler les doctrines sur lesquelles doit reposer notre ordre social doctrine qui ne sont, au fond, que les principes du droit naturel mis en lumière et complétés par l'Évangile, de Jésus-Christ. Principes de droit naturel, puisque l'homme a été créé pour vivre en société, principes mis en lumière et complétés par l'Évangile, parce que l'Évangile indique à l'homme sa fin et lui fournit les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Ces principes du droit naturel évangélique devenus principes de droit social peuvent se résumer et se formuler en trois points: 1° Loi de fraternité, ou respect de la personnalité humaine. 2° Loi de solidarité, ou condamnation de la vie égoïste dans laquelle l'homme ne s'occupe que de soi et de son salut. 3° Loi de justice, où les droits obligent à des devoirs.

De ces trois principes découle toute la doctrine de la démocratie chrétienne et du christianisme social. On peut discuter sur leurs applications pratiques, on ne saurait les repousser dans leurs formes générales qui, fondées sur l'Écriture, doivent être incontestables pour tous les chrétiens.

Ces applications pratiques se présentent à nous sous deux aspects selon que nous envisageons les rapports des hommes avec les biens de la terre ou les rapports des hommes entre eux. Nul n'a mieux exprimé cette idée que M. G. Goyau dans son beau livre: «Autour du Catholicisme Social».

En tête du premier chapitre dit-il, vous trouverez ces textes essen-

tiels: «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front (Genèse)». «Que celui qui ne veut point travailler ne mange pas (Saint Paul)». «Les biens sont communs à tous quant à l'usage (Saint Thomas)». Le développement de ce second chapitre est tout entier régi par cette idée que la volonté des hommes, même enregistrée et ratifiée par des contrats, ne saurait prévaloir contre la justice naturelle, que cette justice impose à chaque homme le devoir de vivre et lui en confère le droit, que ce devoir est inviolable et ce droit inaliénable, et que certain abus de notre régime économique, même acceptés par ceux qui en sont victimes, demeurent mauvais en soi et contrairement au droit chrétien. Voilà le Credo des catholiques sociaux... A la différence de certains néo-catholiques plutôt préoccupés d'examiner et d'atténuer les exigences du dogme, les apôtres du catholicisme social énoncent les principes et développent les conséquences du christianisme intégral: ils ne veulent pas faire à Dieu, sa part, ce qui implique une idée de limitation, mais au contraire lui restituer son règne.

Et certes, il n'y a là rien de nouveau.

Ce n'est pas seulement la vieille théologie du moyen-âge que nous invoquons pour restaurer ce règne de Dieu, proclamer son droit souverain et unir intimement la vie chrétienne à la vie sociale. L'écriture toute entière vient aussi à l'appui de cette doctrine: Dieu se révèle à son peuple non seulement pour le bien individuel, mais encore, mais surtout pour le bien social, donnant parfois à ses prescriptions une forme nettement politique — nous prenons le mot, dans son vrai sens — intervenant dans les questions d'hygiène, d'architecture, de propriété, de bon gouvernement, de bien public. Les prophètes ne sont pas seulement des voyants qui, dans le lointain des âges, montrent le Messie, ils sont aussi des réformateurs sociaux et nationaux: Élie et Isaïe méritent excellentement ce titre, David est un administrateur, Ezéchiel un maître en morale politique.

Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, ne poursuit-il pas sans cesse un idéal social? Il veut racheter les hommes pour les mettre dans son royaume, c'est-à-dire dans sa société du ciel et il est venu pour établir le royaume de son père, c'est-à-dire une société ici-bas. Nous sommes donc dans la vraie tradition, lorsque nous prêchons l'application sociale de l'Évangile, là est la vie, sans cela nos sociétés vont à la mort.

ABBÉ NAUDET.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Mercredi 18 janvier. — 18<sup>e</sup> jour. 1793. — La condamnation de Louis XVI est prononcée solennellement et la Convention la fait notifier au roi.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES

1641. — Le sieur Lanone, collecteur des taxes, envahit le logis du sieur Bernico, lieutenat au pennonage de la rue Mercier; les archers saisissent la cuisine où se trouvait une pauvre chambrière malade. L'affaire fit bruit, et les consuls, prenant parti contre le fisc, firent en corps au sieur Bernico une visite de condoléance.

LE TEMPS

Hier matin à sept heures, le thermomètre n'était au-dessous de zéro que sur la Scandinavie, la Russie et une partie de l'Autriche (minimum — 11 sur la Suède), et il était au dessus de zéro sur l'Espagne, le N. et l'O. de France et une portion de l'Italie (maximum 14 à Cagliari).

Quant à la dépression de la mer du Nord, elle s'est transportée sur la Suède, mais une nouvelle s'approche de l'Irlande.

La pluie avec temps assez doux est encore probable.

LES NAVIRES PAR SOUSCRIPTION

Une souscription peut arriver à couvrir la dépense d'un navire de ce genre. Ce ne serait pas la première fois que la générosité des particuliers enrichit notre flotte d'une unité de combat. Il y a une cinquantaine d'années, on voyait un vaisseau appelé le «Commerce de Marseille», parce qu'il provenait d'un don des négociants marseillais. Sous l'ancien régime, les dons de ce genre étaient fréquents. Lorsque éclata en 1778 la guerre de l'Indépendance américaine, les pays tout entiers souscrivirent des sommes importantes pour l'augmentation de la flotte.

La province de Bourgogne fit don d'un million pour la construction d'un vaisseau qui

s'appela les «Etats de Bourgogne». Les autres provinces donnèrent des vaisseaux et des frégates qui portèrent leur nom: le Flamand, le Bordelais; Marseille donna un million, la Ville de Paris 8.000 livres, les six corps de métiers 600.000 livres, les maçons 10.000, les horlogers 12.000, les limonadiers 10.000, etc.

Enfin, détail particulier, quand Bahmer, le joaillier de la Couronne, alla, en 1785, proposer à la reine son collier de 1.600.000 livres, ce fameux collier qui devait, plus tard, donner lieu à de si tristes scandales, Marie-Antoinette répondit qu'elle avait assez de diamants et que cette somme énorme serait mieux employée à la construction d'un vaisseau.

En nous inspirant de ces exemples, nous pourrions contribuer à développer la construction de nos navires. Et, si nous saurons tirer parti de ce nouvel élément de la puissance navale, nous devrions nous en féliciter, car aucune marine n'est, à l'heure actuelle, aussi avancée que la nôtre sous ce rapport. Le moment est venu où il faut savoir profiter de ces avantages.

UN TÉLÉPHONE SANS FIL.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre dans laquelle le professeur Dussaud, de Genève, annonce qu'il vient d'inventer un téléphone sans fil ainsi constitué: Une lampe à arc avec lentille de quartz projette un faisceau de rayons ultra-violet invisibles à l'œil.

Le poste transmetteur se compose de deux écrans identiques percés de fentes; le premier est fixe, le second mobile est relié à une membrane vibrante devant laquelle on parle.

Suivant ce qu'on dit, les fentes des deux écrans se recroisent plus ou moins, l'intersection des rayons invisibles est plus ou moins arrêtée, il arrive donc plus ou moins passivement au poste récepteur, illumine proportionnellement un écran fluorescent qui par son action sur des lames sensibles fait parler le téléphone. M. Dussaud a pu ainsi téléphoner sans fil à un peu plus de 10 mètres.

Il est persuadé que cette distance pourra, avec des appareils puissants, devenir considérable, si l'on se rappelle que les rayons ultra-violet se propagent à grande distance, sans perdre les propriétés.

UN TRIBUNAL VAGABOND

Les juges de Southorne, dans le comté de Middlesex, se trouvent aujourd'hui dans une situation à laquelle les magistrats sont rarement exposés: ils n'ont plus de salle d'audience et ils exercent leurs fonctions en état de vagabondage.

Leur ancien prétoire menaçant ruine, les autorités municipales en avaient ordonné la démolition pour Noël dernier. Les magistrats furent donc expulsés, mais le nouveau local n'était pas achevé, et ils durent s'établir provisoirement dans une chapelle vide de la paroisse. Cette innovation n'a pas été du goût de l'archevêque de Canterbury, qui a invité le vicaire de Southorne à n'employer ses chapelles que pour le culte. Jetés sur le pavé, les juges se sont alors réfugiés dans un grand édifice sur trois étages. Les autres difficultés les attendent. Un témoin âgé et infirme refusa absolument de venir au tribunal; et le juge de service dut descendre avec le clerc dans la rue pour recevoir sa déposition. Comme il importait de s'écarter au rez de chaussée, la justice loua une étable dont on expulsa momentanément les pensionnaires habituels.

Il est à peine besoin d'insister sur les inconvénients d'une semblable installation. La majesté de la justice souffre cruellement du voisinage de la fosse à puerin, et la nécessité de détenir provisoirement les prévenus dans la cuisine de la maison adjacente est aussi déplaisante pour les agents de police que pour la cuisine avec laquelle ils se laissent aller aux plus choquantes familiarités.

Fort heureusement, cette situation touchée à son terme. Les importants magistrats sont actuellement en pourparlers avec le propriétaire d'une école de natation qui consent à vider sa piscine pour les y installer. Ce sera une cour d'fond de bois, parfaitement étanche. Les cabanes pourront servir de cellules pour les prévenus. On espère ainsi gagner le mois de mars, époque à laquelle les nouveaux locaux seront enfin achevés et disponibles.

OPPOSITION

On mande de Cherbourg que les registres de l'état civil de la commune d'Éculleville (Manche) sont restés immaculés pendant le courant de l'année 1898.

Il n'y a eu en effet, à enregistrer ni naissance ni mariage, ni décès. Une autre dépêche, datée de Brest, nous annonce que dans la commune de Plougastel (Finistère), une cérémonie assez curieuse a eu lieu hier: « Trente-deux couples de paysans ont été mariés en même temps.

Il est vrai que Plougastel compte près de huit mille habitants, tandis que la commune d'Éculleville en compte tout juste soixante-quatorze.

UN PETIT PARADIS

Il est un petit village qui ne compte y compris ses habitants que des heureux. Les routes y sont splendides; un service téléphonique fonctionne gratuitement relie tous les groupes de maisons et les hameaux. Partout s'élevaient de superbes écoles gratuites avec un personnel enseignant. Il n'y a pas un seul pauvre et les habitants ne paient pas d'impôt.

Où donc que j'y sois? En Suède, dans la province de Délécartie dans le village d'Orsa.

Cette prospérité merveilleuse provient simplement de ce que cette petite ville possède de ses vastes forêts qui rapportent de gros revenus.

MES CISEAUX

Cercle vicieux. — J'ai remarqué une chose, disait hier Pont-biquet, c'est qu'on ne peut raisonnablement parler de l'affaire que si on est du même avis; et on ne peut savoir si on est du même avis qu'après en avoir parlé!

Nos Dépêches

SÉVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

Informations

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. M. Peytral, ministre des finances, a indiqué le sens des déclarations qu'il prononcera aujourd'hui à la Chambre, au cours de la discussion générale du budget.

De son côté, M. Delassé, ministre des affaires étrangères a fait connaître le sens des déclarations qu'il fera lors de la discussion du budget de son département.

Le conseil a chargé les ministres des finances et de l'Instruction publique de prendre les mesures nécessaires pour l'installation immédiate du musée des Arts décoratifs dans le pavillon de Marsan. Le conseil s'est ensuite occupé des autres questions à l'ordre du jour de la Chambre. M. Delombre, ministre du commerce, ira demain devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif au service douanier sur les vins et l'accord franco-italien qui a été adopté par la Chambre. Le ministre insistera pour que le Sénat ratifie purement et simplement le texte voté par la Chambre.

En effet, l'amendement que la Chambre a adopté sur le projet modifiant le service douanier sur les vins ne paraît devoir soulever aucune difficulté de la part de l'Italie. Rien de nouveau en ce qui concerne l'affaire. Les enquêtes ouvertes d'une part sur la communication du rapport du capitaine Herqué à des personnes en dehors des ministres, de l'autre, sur les déclarations complémentaires de M. Quesnay de Beaurepaire se poursuivent activement. Quant à l'audition de M. Esterhazy par la chambre criminelle, il paraît certain qu'elle aura lieu à la date fixée.

AU QUAI D'ORSAÏ

M. Raingra, le nouveau directeur des affaires politiques au quai d'Orsay a pris possession hier de ses nouvelles fonctions au moins dès des affaires étrangères. En outre, il est désigné comme commissaire du gouvernement pour assister M. Delassé dans la discussion du budget des affaires étrangères qui viendra probablement jeudi 19 courant devant la chambre.

CONSEIL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Paris. — Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur doit terminer dans sa réunion d'aujourd'hui l'examen des croix de l'Instruction publique, ainsi qu'un certain nombre de croix supplémentaires des travaux publics et du commerce. Il est à présumer que les ministres intéressés feront paraître dès demain le mouvement à l'Officiel.

ANNIVERSAIRE PRÉSIDENTIEL

Paris. — C'est aujourd'hui 17 janvier l'anniversaire de l'élection de M. Félix Faure à la présidence de la République.

Nommé le 17 janvier 1895, M. Félix Faure a donc accompli quatre années de pouvoir, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de sa haute magistrature. Ses pouvoirs expirent le 17 janvier 1902, mais suivant la loi, il devra être procédé à l'élection présidentielle un mois au moins avant cette échéance, c'est-à-dire en décembre 1901. La Chambre actuelle dont les pouvoirs expirent le 31 mai 1902 sera donc appelée à prendre part au congrès avant son départ.

Quant au Sénat, il aura encore un renouvellement partiel en janvier 1900. C'est dans ces conditions qu'il prendra part à l'élection présidentielle de 1902.

LE CONFLIT ANGLAIS

Nos sous-marins

Le Gustave-Zédé est aujourd'hui un engin de guerre, il navigue à la surface et sous l'eau, il lance sa torpille avec succès, sous l'eau il est inattaquable; c'est un torpilleur de jour plus terrible que le torpilleur actuel, qui doit être employé surtout la nuit.

Il est aveugle sous l'eau, mais sa tactique lui permet de suppléer à cet inconvénient; toutefois, il n'a encore qu'un rayon d'action très faible, il ne peut que concourir à la défense des côtes; c'est un navire de combat défensif.

Le concours de sous-marins ouvert en 1896 a produit un projet de sous-marin offensif, le Narval, actuellement en construction à Cherbourg, dont six similaires vont être commencés cette année dans les arsenaux de Cherbourg, Brest, Lorient et Rochefort; ces sous-marins, ou plutôt ces submersibles, navigueront à la vapeur à la surface et n'emploieront l'électricité que dans leurs plongées.

Leur rayon d'action sera plus considérable, ils seront autonomes; ils pourront réaliser le principe de la théorie de l'amiral Aube sur l'empire de la mer: l'invisibilité, la divisibilité et le nombre.

Actuellement, deux sous-marins sont en construction à Cherbourg: le Morse, sous-marin défensif, le Narval, sous-marin offensif; pour l'un et pour l'autre, on prévoit une dépense ronde de 650.000 fr., ce qui ne représente pas la quarantième partie du prix de la construction d'un cuirassé.

Les expériences qui viennent d'avoir lieu en Méditerranée ne sont-elles pas de nature à amener des modifications dans l'orientation de nos constructions navales et la situation présente ne justifierait-elle pas l'application à la confection de torpilleurs sous-marins de tout l'effort possible de nos arsenaux, sans toutefois arrêter les constructions en cours?

La souscription du «Matin»

A propos de sa souscription relative à l'achat d'un sous-marin, le Matin fait suivre sa première liste, qui atteint 40.000 francs, des réflexions suivantes:

« Nous avons eu le regret d'être obligé de refuser au courant de la journée d'hier, plusieurs des souscriptions qui nous avaient été apportées. Leurs auteurs avaient cru devoir accompagner leurs offrandes d'une allusion plus ou moins vive dans la forme à nos querelles intestines.

« Qu'on le sache bien! L'œuvre que nous avons entreprise est une œuvre d'union devant les adversaires éventuels de la France. Elle ne saurait être l'occasion de récriminations nouvelles entre citoyens d'un même pays. — «Vive celui-ci! vive celui-là!» ne s'explique pas et en vérité ne nous intéresse guère. — Nous ne voulons voir aussi que des compatriotes. — Notre liste sera ce qu'elle sera mais on n'y trouvera aucune mention capable de blesser ou d'exalter les opinions politiques ou judiciaires que les qu'elles soient. C'est pour le sous-marin le Français, que nous recourons à des souscriptions des braves gens de France. »

Utilisation pour la défense des yachts de plaisance

Une nouvelle qui intéresse tous les yachtsmen et tout particulièrement les propriétaires de grands yachts à vapeur.

Au ministère de la marine on recherche actuellement quels services pourraient rendre, en cas de guerre maritime, les nombreux steam-yachts qui naviguent sous pavillon français.

L'intention de M. Lockroy serait d'utiliser soit comme estafettes, soit pour le service de la Croix-Rouge, ainsi que cela se fait en Angleterre, toutes ces petites embarcations. La principale question à résoudre est celle de l'armement et nous savons que le ministre de la marine a écrit à l'amiral Duperré, président de l'Union des yachts français, pour le consulter à ce sujet.

Nous ne doutons pas un seul instant que tous les yachtsmen n'ussent leurs efforts à celui du ministre pour faire aboutir ce projet.

Mais que vont dire les partisans de la taxe sur les yachts si ces «objets de luxe» deviennent subitement des «objets d'utilité publique», que dis-je! des éléments de la défense nationale?

La situation

La situation reste des plus tendues, quoique le Figaro annonce la fin des désaccords.

Nous mettons nos lecteurs en garde contre toute nouvelle optimisme. C'est tout ce que nous pouvons et voulons dire.

L'affaire Dreyfus

L'ENQUÊTE

Paris. — La Chambre criminelle consacre aujourd'hui son audience à l'audition de témoins relativement à l'enquête de l'affaire Dreyfus, elle entendra M. Trarieux, ancien ministre de la justice, M. Laroche et le général Sabat. Il est certain que le commandant Esterhazy ne sera point entendu aujourd'hui, la cour de cassation ayant consenti à reculer la date de comparution qui était fixée à aujourd'hui 17 janvier.

L'ENQUÊTE DE M. MAZZAU

Paris. — Le premier président Mazeau a présidé, hier, à l'audience de la chambre civile de la cour de cassation.

A l'issue de l'audience, il s'est réuni avec les conseillers Voisin et Dareste. Ils sont entretenus pendant quelques minutes, mais on n'a pas entendu de témoins.

L'INCIDENT BARD

Paris. — L'enquête à laquelle procède M. le premier président Mazeau et les conseillers Dareste et Voisin, a continué ce matin après avoir entendu M. Quesnay de Beaurepaire.

Les enquêteurs recevront les dépositions de MM. Loew, Bard et aussi des conseillers Vestre, Sollandin et Rousier au sujet des divers incidents qui se sont produits pendant le temps consacré au témoignage de certains officiers généraux.

LA PROPOSITION GERVILLE-RÉACHE

Paris. — La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Gerville-Réache qui a pour but, comme on le sait, de transférer à toutes les chambres réunies de la cour de cassation avec effet rétroactif la con-

naissance de la révision des procès, a conclu à l'unanimité au rejet de cette proposition.

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

Paris. — M. Cabanes s'est rendu cet après-midi chez le procureur général auquel il a annoncé que M. Esterhazy venait de répondre à la lettre dans laquelle il l'informait qu'un sauf conduit lui était accordé. Le télégramme adressé par Esterhazy à son avocat est ainsi conçu: Prends tout de suite dispositions pour arriver au plus tôt.

UN PEU PLUS DE PRESSE

Paris. — On donne certain que malgré le retard, que l'audition du commandant Esterhazy pourrait faire subir à la procédure, la chambre criminelle aura rendu son arrêt définitif sur la demande en révision avant le 15 février.

Le gouvernement qui est vivement désireux de voir finir cette affaire a fait assure-t-on les plus pressants efforts pour que la chambre criminelle ait statué à cette date.

LA FIN DE L'INSTRUCTION

Paris. — On croit savoir que l'enquête sera close à fin janvier.

Il ne s'agit, bien entendu, que de la période d'instruction et de l'audition des témoins. Il restera ensuite à coordonner toutes les dépositions recueillies et un rapporteur devra rédiger le rapport ce qui ne sera pas une petite affaire.

Après quoi le rapport devra être communiqué au procureur général Manau pour qu'il prenne ses conclusions.

En tenant compte de ces formalités indispensables, l'affaire pourra venir en audience publique dans les premiers jours de mars, mais nous les répétions, l'enquête proprement dite sera close à la fin de janvier et une communication de la chambre criminelle fera connaître à ce moment que l'Instruction complémentaire ordonnée par la cour est terminée.

LE RÉGLEMENT DE JUGES

Paris. — C'est croit on dans son audience de lundi prochain, que la chambre criminelle se prononcera sur la requête, en règlement de juges dans le procès Picquart.

RETRAITE DE M. LEBRET

Paris. — Il est bruit, dans certains groupes parlementaires, de l'éventualité de la retraite de M. Lebrét, qui abandonnerait le portefeuille de la justice, par raison de santé.

OU VA LA COUR DE CASSATION

Donc, M. le premier président Mazeau présidera la chambre criminelle aux lieux et place de M. le président Loew prenant sa droite, quand cette chambre aura terminé son enquête.

Tout chef d'une compagnie judiciaire a le droit de présider telle ou telle affaire de telle ou telle chambre de sa compagnie. Mais nous n'avons aucun souvenir qu'il ait jamais pris la présidence d'une affaire, au cours de l'affaire.

Cette intervention au cours de l'affaire a, en effet, deux inconvénients des plus graves:

Le premier est de donner l'estampille officielle de l'incapacité ou de la partialité au président dont il prend la place, parce que ce président n'a pas donné, dans la première partie des débats les garanties nécessaires à la bonne administration de la justice. Et c'est bien le cas, puisque c'est devant la levée de boucliers de l'opinion publique que M. le premier président Mazeau s'est décidé à déposséder M. le président Loew.

Le second est de mettre, en l'espèce, M. le premier président Mazeau dans une situation inférieure vis-à-vis de ses collègues de la chambre criminelle qui auront procédé à une enquête et dont on ne connaîtra, lui, que les procès-verbaux ignoreront les impressions d'audience qui sont la lumière de la justice.

En attendant, M. le premier président Mazeau, assisté de MM. les conseillers Dareste et Voisin, procède à une enquête sur l'enquête de la chambre criminelle, et la chambre criminelle poursuit, de son côté, son enquête ainsi qu'enquêté.

Quelle autorité pourra avoir cette enquête de la chambre criminelle, à huis clos et sans confrontation, frappée de suspicion par l'opinion publique et par le chef de la cour de cassation lui-même, puisqu'il enquêté cette enquête?

Que dis-je? Lors même que l'enquête de M. le premier président Mazeau et de MM. les conseillers Dareste et Voisin proclamerait l'irréprochabilité de l'enquête de la chambre criminelle et de la chambre criminelle elle-même, le fait que M. le premier président Mazeau prendra, contrairement à tous les usages, le fauteuil de M. le président Loew pour juger l'affaire sur le fond, proclamera plus haut encore la légitimité de la suspicion dont est frappé M. le président Loew et, avec lui, la chambre criminelle.

Ce n'est pas M. le premier président Mazeau qui sauvera l'autorité de la chambre criminelle, c'est la chambre criminelle qui perdra l'autorité de M. le premier président Mazeau et de la cour de cassation tout entière.

La cour de cassation ne peut échapper au déluge de suspicion qui menace de la submerger, qu'en arrachant à la chambre criminelle cette meule de l'affaire Dreyfus, que la chambre criminelle lui met au cou, et en la jugeant elle-même, toutes chambres réunies, la chambre criminelle, présidée ou non par M. le premier président Mazeau, étant désormais dans l'impuissance d'imposer son arrêt à la conscience publique.

Et la conscience publique rendra la cour de cassation complice et responsable de cet arrêt, parce que laisser faire le mal est la même chose que le faire, et elle la frappera de l'indignité dont M. le premier président Mazeau frappe la chambre criminelle en venant si insolitement la présider pour la faire rentrer dans le devoir, car nous ne voulons pas supposer que ce soit pour la couvrir de son hermine.

Nous verrons alors comment la cour de cassation s'y prendra pour imposer ses arrêts aux cours et aux tribunaux, et comment les pouvoirs publics la protégeront contre le discrédit universel.

Nouvelles Parlementaires

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris. — La commission des douanes réunie sous la présidence de M. Graux a continué son enquête sur la question des droits relatifs aux graines oléagineuses, aux fibres végétales et aux sucres.

La commission a entendu les représentants des agriculteurs de France.

Les députés de la Société centrale d'agriculture et des autres associations agricoles des départements.

UNE PROPOSITION DE PASCAL-GROUSSET

Paris. — M. Paschal-Grousset va demander l'urgence pour la nomination d'une commission chargée de faire un rapport à la Chambre avant la discussion du budget de la marine sur les nouveaux torpilleurs submersibles.

LA PROPOSITION RIBOT

Paris. — Aujourd'hui a été distribué le texte de la proposition de M. Ribot, tendant à modifier l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 décembre 1897, relative à l'instruction préalable en matière de crimes et délits, et à l'exposé des motifs.

La loi du 8 décembre 1897 a décidé dans son article 1<sup>er</sup> que le juge d'instruction ne peut concourir au jugement d'une affaire qu'il instruit ou qu'il juge.

En conséquence j'ai l'honneur de vous proposer la proposition suivante.

Article unique. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 décembre 1897, est applicable dans tous les cas où un ou plusieurs magistrats sont chargés d'une enquête ou d'instruction supplémentaire en matière criminelle et notamment dans les cas de révision des procès criminels.

En conséquence toutes les fois qu'en vertu de cette dernière loi la chambre criminelle de la cour de cassation aura décidé qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête ou d'instruction supplémentaire préalable à toute décision sur le fond l'arrêt ne pourra être rendu que par ceux des membres de cette chambre qui n'auront pas été de l'instruction nouvelle.

Dans le cas où la chambre criminelle toute entière aura procédé elle-même à cette enquête supplémentaire, l'arrêt sera rendu par les autres membres de la cour de cassation réunie en audience solennelle.

M. Rose a l'intention de demander à la chambre au cours de la séance de vendredi prochain de voter l'urgence de la discussion immédiate de cette proposition.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 Janvier 1899.

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 h. 20. La Chambre reprend la suite de la discussion générale du budget. La parole est à M. Pelletan pour continuer son discours.

M. Pelletan. — Je veux tout d'abord rectifier une erreur commise hier dans

une interruption. M. Ribot avait dit au sujet des lits militaires que M. le général Zurlinden n'avait pas pu faire l'enquête promise, parce que le ministère avait été renversé peu après. Or, l'enquête a été promise le 3 mars 1895. Le ministère Ribot a disparu de la scène politique le 1<sup>er</sup> novembre 1895. (Mouvements.)

M. Sembat. — On a voulu tromper la chambre.

M. Deschanel. — Vous ne pouvez pas dire qu'on a voulu tromper la Chambre.

M. Pelletan. — Je n'incrimine pas M. Ribot, car il croyait que l'enquête avait été promise seulement en octobre mais je blâme énergiquement le Chef de la défense nationale qui a eu une pareille négligence.

L'incident est clos.

M. Pelletan continue son discours. Il examine la situation faite par l'augmentation constante des dépenses coloniales. Pour les dépenses militaires la France en fait plus que toutes les autres nations du monde.

L'amiral Rieunier. — C'est la garantie de notre sécurité.

M. Pelletan. — Chez nos voisins aussi c'est la garantie de leur sécurité.

L'amiral Rieunier. — Vous oubliez que nous sommes ennemis de partout.

M. Pelletan. — Quant aux dépenses coloniales elles dépassent non seulement celles du peuple qui dépense le plus après nous, mais les dépenses accumulées dans tous les peuples qui ont des colonies.

M. Myre de Villiers. Nos colonies de la côte d'Ivoire de la Guinée et du Sénégal lui coûtent absolument rien.

M. Pelletan passe en revue nos divers colonies et conclut que s'il y a des colonies qui nous rapportent ce n'est pas la majorité. A cette heure la France n'a pas de politique coloniale. M. Pelletan continue à attaquer le régime parlementaire tel qu'il est conservé, il demande ensuite une suspension de séance.

La séance est suspendue à 3 h. 50. La séance est reprise à 4 h. 20.

M. Pelletan, reprenant son discours rappelle que par suite des augmentations des dépenses, on se trouve obligé de refuser les crédits les plus nécessaires aux services postaux. La France n'occupe en Europe que le 11<sup>e</sup> rang au point de vue du service postal et nos ports de commerce que le 12<sup>e</sup> rang au point géographique et au point commercial, malheureusement on ne fait rien pour nos richesses sans égales.

Tout ce que la France dépense à l'heure actuelle 3 millions 350 mille francs pour ses revers, alors qu'elle en dépense 9 millions pour le Soudan. Si pour cette année encore, on est condamné à voter un budget d'attente il est temps de prendre devant le pays l'engagement pour l'année suivante, de faire les efforts nécessaires au point de vue de l'extension extérieure. Votre situation est tout aussi déplorable.

M. Pelletan ajoute. — On en est on en on compare la situation de la France à celle de l'étranger.

Il est difficile de connaître le chiffre de notre richesse publique, on n'a pas voulu faire l'impôt sur le revenu alors que l'Angleterre et l'Allemagne peuvent suivre le mouvement des richesses nationales.

La France ne le peut pas, nous ne cherchons pas à connaître ni notre dette ni notre richesse actuelle.

En dehors de l'impôt sur le revenu, quels signes peut-on trouver? Les valeurs successoriales, la circulation des richesses, toutes ces questions si importantes ne sont en ce moment que bûches secondaires. Nous sommes un peuple si préoccupé du dernier gros qui a été servi à la cour de cassation que nous n'avons pas le temps de nous demander cette chose, notre rayonnement dans le monde. (Applaudissements.)

Tout le monde parle de patriotisme, le patriotisme consiste à s'occuper de la grandeur de la France (Vifs applaudissements.)

M. Camille Pelletan termine. Il y a 30 ans que nous sommes en République et nous ne sommes que des esclaves. (Applaudissements.)

M. Firmin Faure. — Ce sont les juifs.

M. Camille Pelletan. — Bazaine et Mac-Mahon n'étaient pas juifs. (Applaudissements à gauche.)

M. Deschanel. — On ne peut pas assimiler le nom de Mac-Mahon à celui de Bazaine. (Applaudissements.)

M. Pelletan. — Je n'ai jamais voulu établir de parallèle entre ces deux hommes, mais je conclus. Le pays veut qu'on fasse des réformes. Si on ne les fait pas on tuera la patrie française. Le temps est fini où l'on pouvait attendre. (Applaudissements.)

Il faut prendre à la gorge tous les abus administratifs que tout le monde blâme mais que tout le monde conserve parce qu'il y a un ministre pour les défendre. Que la Chambre agisse ainsi et la France sera sauvée.

M. Sembat a la parole. L'orateur félicite M. Camille Pelletan du courage qu'il a mis à dire la vérité, mais comment se fait-il qu'ayant démontré que la France doit faire des économies, il n'ait pas osé proposer de supprimer le budget des cultes? (Mouvement.)

Si on ne l'a pas fait, c'est qu'on ne l'a pas voulu. L'abbé Gayraud n'a-t-il pas proposé de commencer par supprimer le budget des cultes pour les juifs et les protestants. (Appl.)

Faudrait prendre les biens de Main-Morte. L'orateur demande en outre que les fonctionnaires coupables de gaspillage seraient sévèrement punis et constaté que le discrédit dont l'initiative aurait dû être prise par le gouvernement de la République, amènerait de grosses économies.

Il termine en adjurant la chambre de fixer au 1<sup>er</sup> juillet le commencement de l'année financière.

La suite est renvoyée à jeudi.

M. Tourgnol a la parole pour un fait personnel. Il proteste contre les paroles de M. Sembat, parce qu'il est partisan de la séparation de l'Église et de l'Etat, mais par voie budgétaire.

L'orateur parle au milieu du bruit. « Parlez en face », lui crie-t-on. « Accouchez... », lui crie M. Coutant. « C'est une vraie ménagerie », dit un autre député.

Quand il descend de la tribune, la Chambre, par déision, l'acclame à trois reprises bruyamment.

La séance est levée à 6 h. 21. Séance jeudi.

LE SÉNAT

Séance du 17 janvier 1899

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET

La séance est ouverte à 4 h. 10 sous la présidence de M. Loubet.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Giraud une lettre par laquelle il demande à interpeller le gouvernement en général et M. le Ministre de la justice en particulier pour demander pourquoi M. Quesnay de Beaurepaire qui, par des insinuations a cherché à inspirer de la défiance contre la cour de cassation n'a pas été poursuivi à raison de ces faits.

Le banc des Ministres étant vide, il sera statué plus tard.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des 9 membres de la Commission d'instruction de la Haute Cour.

Tous les membres sortant de la commission de la Haute Cour ont été réélus.

A été élu Président, M. Loubet, Président de droit étant empêché de présider les séances, M. Demôle.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à jeudi 2 heures.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — Les bruits les plus contradictoires ont circulé sur la crise ministérielle à l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu hier soir, mais on ne peut rien affirmer jusqu'à présent.

Au cours du conseil, les ministres ont approuvé les décrets supprimant le ministère des colonies.

Il se confirme que M. Romero Giron prendra le portefeuille des travaux publics.

La commission chargée d'entamer aux Aguilales des négociations au sujet de la mise en liberté des prisonniers espagnols aux Philippines a été nommée.

Madrid. — L'organe du parti conservateur publiera aujourd'hui une lettre du général Polavieja à M. Silveira, dans laquelle le général confirme son alliance avec ce dernier qui le reconnaît comme chef de parti.

Le général Polavieja ajoute que la question économique sera discutée par les Cortès.

Madrid. — L'état du maréchal Martínez Campos, qui est atteint d'une très forte grippe, inspire quelques inquiétudes à son entourage.

Cadix. — Le cercueil contenant les restes de Christophe Colomb a été ouvert; il en sort une ventaine d'os et quelques centres. Le cercueil a été refermé et

transporté à bord d'un navire qui partira demain pour Séville, où les restes de Christophe Colomb seront reçus en grande solennité et transférés à la cathédrale; les troupes formeront la haie sur le parcours du cortège.

Madrid. — Le gouvernement n'a pas encore reçu de réponse au télégramme adressé au général Rios à Manille, cette rigueur de la censure américaine vis à vis des dépêches ayant un caractère officiel est sans précédent.

MAROC

Les dernières nouvelles du Maroc annonçant que la révolte augmentait dans le Taflet, le triomphe de la cause impériale est douteux, la révolte ne ressemble aucunement aux insurrections antérieures.

On attribue la cause de cette révolte à la politique sanguinaire du grand Vizir. Le sultan n'ose pas sortir de Marakech.

CHINE

Pékin. — Des bruits au palais tendent à prouver que les relations sont devenues de plus en plus mauvaises entre l'impératrice douairière et l'empereur. La principale préoccupation de celui-ci est de dresser des chèques et des singes. D'après quelques temps il montre une débilité marquée aux ordres de l'impératrice.

On dit que des navires de guerre auraient reçu l'ordre de se rendre à Fouchéou.

ABYSSINIE

Rome. — On mande de Massauah à la date d'aujourd'hui de nouvelles rencontres ont lieu entre les Raz Mokonen et Mongasica, elles n'ont pas été favorables aux premiers qui dans un combat engagé le 11 a éprouvé des pertes sensibles. Il paraît que le chef Choua hésite pour attaquer tandis que Makonen voudrait temporiser et aurait entamé d'après un bruit qui court de nouvelles négociations de paix.

Nouvelles Diverses

Banquet de la Presse

Paris. — Un banquet a eu lieu aujourd'hui au restaurant Durand offert par l'association de la presse française à l'occasion de la réunion à Paris des membres de la presse étrangère venus au siège de l'association des journalistes pour préparer leurs travaux du prochain Congrès de Rome.

Le banquet a été présidé par M. Charles Dupuy. La presse était représentée par un grand nombre de confrères de Paris et de la province.

Plusieurs toasts ont été prononcés, au dessert, par MM. Dupuy, H. Bard, etc.

Service funèbre

Marseille. — Ce matin à 11 heures à l'église St Vincent de Paul, un service funèbre en l'honneur des soldats de la colonne Bonnier tués à Tombouctou.

L'assistance était très nombreuse. Le commandant du 15<sup>e</sup> corps était représenté par un officier d'ordonnance. Les délégations des différents corps de la garnison étaient présentes.

Un drame à bord

Brest. — A la suite d'un incident futile entre entre le capitaine Noël Killian du brick Flénac et l'armateur du navire en ce moment au port, le capitaine Killian descendit dans sa cabine, prit un fusil chargé et tira sur l'armateur en disant: « Si vous en voulez encore il y en a, bon pêcheurs tirent avertis. L'un au côté droit l'autre au côté gauche. L'un d'eux âgé de 23 ans est dans un état grave.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital. Le capitaine Killian a été arrêté et mis à la disposition du procureur qui l'a fait écrouer après interrogatoire.

Déraillement

Paris. — Une dépêche parvenue à la gare du Nord annonce que l'express de Bruxelles arrivant à Paris à 12 h. 49, a déraillé à Chauny.

On estime que ce déraillement est dû aux vibrations produites par les derniers jours qui ont provoqué des abaissements de la voie.

Le sleeping car et le wagon d'arrière ont été, paraît-il, fortement endommagés.

On a formé un train spécial à Chauny, qui a amené les voyageurs de Bruxelles, à 2 h. 12.

Un seul voyageur venant de Liège a été blessé par une lampe qu'il a reçue sur la tête.

Petites Nouvelles

Paris. — Au ministère des colonies on a reçu ce matin le courrier de la Guinée française. Les nouvelles représentent la situation générale comme satisfaisante.

Elle le serait davantage si les sauterelles n'avaient dévasté la première récolte de riz, mais la seconde s'annonce comme très bonne.

Bordeaux. — On annonce la mort de

M. Henri Brunet, ancien président de la chambre de commerce de Bordeaux.

Les Inondations

A LYON

Le Rhône commence à décroître il a baissé depuis hier d'environ 1 m. 50, aussi tout danger semble-t-il avoir momentanément disparu, grâce au dévouement des compagnies de sauveteurs, nous n'avons eu heureusement pas de nombreux accidents graves à signaler.

Hier, les sauveteurs ont réussi à retirer plusieurs personnes de positions extrêmement critiques.

Citons aux îles l'Archevêque deux vieillards, les époux Dumontet. Ils habitent une petite maisonnette construite de leurs mains. En 1896, elle s'était écroulée; elle s'est écroulée hier. Ils la reconstruisent sans se rebuier.

La, fort heureusement, il n'y a que des dégâts matériels à signaler, mais pas de morts à déplorer.

M. Marty, secrétaire général pour la police; M. Meyer, chef de division, et M. Couture, chef de cabinet du préfet, se sont rendus à Saint-Fons pour surveiller et diriger eux-mêmes les travaux de sauvetage opérés avec un dévouement hors ligne par les différentes sociétés de sauveteurs de notre ville. Le bruit courait avec persistance dans la nuit d'hier qu'une barque montée par deux sauveteurs de la compagnie maritime de sauvetage, MM. Vergnals et Lafond, avait chaviré faisant deux nouvelles victimes. Cette nouvelle est heureusement fautive.

A midi, M. Tosta, vice-président de la Compagnie maritime, que le bruit de la mort de ses deux camarades avait jeté, comme on le pense, dans une morne inquiétude, les a vu revenir en parfaite santé, malgré une nuit entière de fatigues et de dangers. Nous avons pu voir, quelques instants après, les deux braves, et leur adresser les félicitations que mérite leur courageuse attitude.

A l'heure actuelle, tout danger est conjuré et l'on ne signale aucun accident important.

Au numéro 99 du chemin des Culaïtes, la maison Guélin, qui était, depuis hier, vide de tous locataires, s'est effondrée sous l'action des eaux. Un groupe de sauveteurs a procédé immédiatement au transbordement des locataires de la maison voisine, pour laquelle on craint la même sort.

Hier, à 4 heures de l'après-midi, un garçon de platte, nommé Joseph Veyret, ayant voulu traverser le Rhône dans une petite barque, est tombé dans le fleuve en face du pont de l'Hôpital. Fort heureusement, il put saisir une amarre et y rester cramponné jusqu'à l'arrivée de M. Bigot, constructeur de bateaux, qui le délivra de cette fâcheuse position.

DANS LA RÉGION

Mais il tout danger semble être conjuré à Lyon, les renseignements que nous envoyons nos correspondants sont moins rassurants.

Chalon. — La Saône a commencé aujourd'hui de déborder. Jus qu'au pont des Dombes, la route de Lyon est coupée par l'eau. En amont, du côté de Sainte-Marie, les prés sont inondés jusqu'à Crassy. On aperçoit plus que quelques bandes de terrain émergées encore à la surface des eaux. Du côté de la route de Givry, toute la prairie est également sous l'eau.

Ce matin, la cote marquée à m. 03, la montée horaire est de 2 centimètres. La pluie malheureusement continue de tomber, et il est à craindre que la crue dépasse, à Chalon, le niveau de 5 m. 70, cote à laquelle l'eau commence à arriver dans nos rues.

Grenoble. — Le Rhône a débordé sur les communes de Branges et du Bouchage.

La route de Morestel au Pont d'Evieu est coupée en plusieurs endroits. Les communications sont interrompues.

Les récoltes recouvertes par les eaux sont considérées comme perdues.

C'est une perte considérable pour les populations atteintes par le fléau.

Chambéry. — Le Guilers a fait des dégâts à Saint-Genix.

L'usine électrique actionnée par ses eaux a été emportée. Une maison de bains a également été détruite par le torrent.

Une femme qui l'habitait a disparu, égarée par l'éboulement, au noyé. Son corps n'a pas été retrouvé.

La population de St-Genix, comme on le conçoit, a été douloureusement impressionnée, par ces tristes événements.

Nîmes. — A Pont-Saint-Espirit les quais et le port sont inondés, comme en 1896, par suite des fortes crues de l'Ère.

La plaine de la Cotelette est submergée; les rivières ont pris les mesures nécessaires contre l'inondation.

A Roquevaure, la cote est à m. 90; les routes sont couvertes de 30 centimètres d'eau.

A Beaucaire, le Rhône continue à monter.

Priass. — La crue du Rhône s'est en-

core accentuée; les eaux couvrent maintenant une grande partie de la plaine.

A la Vouille, la route départementale n° 86 est emportée sur une longueur de 80 mètres.

A Serrières, une partie de la ville est inondée; la cote marque 5 m. 80 avec une crue horaire de 10 centimètres.

Avignon. — Les crues de la Durance empêchent le roulement des eaux du Rhône. Elles atteignent hier, à midi, à m. 30 au-dessus de l'écluse.

La plaine d'Avignon est atteinte par l'inondation, ainsi que les îles Barthelasse.

Les travaux de construction que fait construire le P.-L.-M. sont interrompus.

La Palud. — Depuis hier, le territoire de notre commune, côté du Rhône, est sous l'eau.

Clermont Ferrand. — La pluie persistante ainsi que la tempête ont causé de très graves dégâts. Au Mont Dore une énorme masse de terrain minée par les eaux s'est détachée de la montagne et a emporté un maison. Les habitants ont eu à juste titre le temps de fuir.

Une grande quantité de neige est tombée dans la montagne.

Tarascon. — Le Rhône est à m. 10. Il monte de 0 m. 02 par heure.

Conférences E. Billiet

Dans le Rhône

L'Union Nationale continuant sa campagne de conférences a organisé plusieurs conférences dans la circonscription de Tarare, à St-Clement et à Valsonne.

M. Ernest Billiet y a pris la parole et a développé avec succès le programme politique et social de l'Union Nationale.

Toutes ces conférences ont revêtu un caractère de protestation contre les votes dreyfusards du député Palix, qui perd chaque jour du terrain dans ce pays si honnête et si patriote.

Dans l'Isère

Plusieurs conférences sont en préparation dans l'Isère, notamment à St-Marcelin et à Vinay; où M. E. Billiet est attendu pour la fin du mois et où nos amis travaillent avec succès depuis longtemps.

A Paris

Comme l'an passé, l'Union Nationale organise dans la capitale toute une campagne de conférences.

Cette campagne aura lieu durant tout le mois de février avec le concours de M. Ernest Billiet. Tout fait prévoir un succès.

La Comédie Française à Lyon

L'association des Anciens élèves des Frères donnait hier sa fête annuelle au bénéfice de l'École de la Salle.

Ces deux noms rappellent aux Lyonnais tant de souvenirs, éveillent chez eux tant d'affections que pour remplir la salle du Casino, il n'eût pas été besoin d'un si brillant spectacle.

Les fauteuils et les loges, garnis d'habit noirs et de élégantes toilettes, avaient leur aspect des plus agréables, et ces soirées qui nous permettent d'entendre nos illustres artistes intermédiaires, nous ont paru un peu déclamatoire, mais forte, de Manuel, l'amusante comédie l'Été de la Saint-Martin, et un chef d'œuvre au moins, le Fibustier de Richemont, peut être comptée parmi les plus belles.

Le public a fait des ovations méritées aux excellents artistes, mais il convient de signaler en particulier M. Loloir, pittoresque d'aspect, parfait de gestes et d'attitudes, vraiment grandiose garçons dans le rôle de Legoz; M. Raphaël, dans les rôles intéressants dans le rôle difficile de Jacquemin; Mme Baretta, gracieuse et touchante Janick, espiègle et coquette Adrienne, et enfin, M. Joliet, qui dans le rôle de Morin, des Quoriers, s'est montré à souhait naturel et passionné.

On a dit dans les entrées le Sabotier de Fabié, et la fable les Deux Pigeons.

Enfin, des applaudissements frénétiques ont salué par deux fois les passages du Fibustier où le vieux Legoz dit aux Anglais des mots plutôt désagréables; l'actualité ne perd jamais ses droits.

Milo.

UN MONSIEUR offre gratuitement

à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

il, de remercier tous ceux qui, en cette occasion, ont honoré notre famille d'une bienveillante sollicitude. Monsieur le régent le premier, monsieur le régent dont on peut parler à cœur ouvert; puisqu'il n'est pas au milieu de nous, ce noble, cet excellent prince, toujours en tête quand il s'agit d'une action digne et bonne.

« Monsieur le régent le premier, M. le régent, dont on peut parler à cœur ouvert, puisqu'il n'est pas au milieu de nous, ce noble, cet excellent prince, toujours en tête quand il s'agit d'une action digne et bonne... »

Des marques d'approbation non équivoque se firent jour. « La maison » chaleureusement du bonnet.

LE BOSSU

ou LE PETIT PARISIEN

Par Paul Féval

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

Nous ne disons ici que les princes et les ducs. Quant aux marquis et aux comtes, ils étaient par douzaines.

Les simples gentilshommes et les fondateurs de pouvoir avaient leurs sièges au bas de l'estrade. Il y en avait beaucoup.

Chronique Locale

Anciens élèves de Mongré. — Le banquet annuel des anciens élèves de Mongré aura lieu, selon l'usage, le quatrième dimanche de janvier, c'est-à-dire le 26 courant à 6 h. 1/2, dans les salons du restaurant Monnier, 31, place Bellecour.

Perfectionnement du tissage. — La Chambre de commerce de Lyon a attribué pendant le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre de 1898, des primes de récompense pour des perfectionnements intéressants le tissage des soieries, aux inventeurs dont les noms suivent :

- M. Baillet, maître-tisseur et conseiller prud'homme, 10, rue Josephin-Soulayr (nouveau chasseur navette);
M. Charles Maître, rue Coste, 39 (compteur métrique s'appliquant au tissage);
M. J. Soras, rue Tolozan, 12 (système de production du chaîne par la trame);
M. Gergin, chef d'atelier, 23, rue du Charlot (invention permettant d'éviter les difficultés qui se produisent dans l'emploi des brocheurs à plusieurs laits et compléments);
M. Martinière, 39 41, rue Denfert-Rochereau (système supprimant le tampla mobile dans le tissage du velours au fer);
M. Mignard, chef d'atelier, 6, rue Célu (système appliqué aux brocheurs destinés à brocher des tissus lamés ou or argent);
M. Ferdinand Rochas, maître-tisseur, 12 14, rue d'Austerlitz (modification apportée au tissage des étoffes unies armures ou façonnées pour lesquelles on emploie un peigne musique).

Redemption. — C'est une surprise toute nouvelle que d'entendre des chœurs parfaits, nuancés chantés par des voix fraîches et pures. La société symphonique qu'a réuni à créer un foyer d'art à Lyon tout en continuant à la prospérité des œuvres charitables de la paroisse de l'Immaculée Conception, nous donnera ce régal le dimanche 5 février en interprétant avec sa perfection accoutumée l'œuvre saisissante qui fut chaleureusement accueillie par le public et l'assistance de la paroisse de l'Immaculée de Goussou.

Canal de Jonage. — Nous avons donné avec plusieurs de nos confrères des renseignements erronés sur la situation du canal de Jonage à la suite de la lecture de ce...

Nous sommes heureux d'insérer le démentiel donné à ces bruits par la Société des Femmes Mitrées. L'usine de Cusset, aujourd'hui complètement achevée et installée, où se sont continués sans interruption pendant les plus hautes eaux les derniers essais des turbines et des dynamos, n'a eu à subir absolument aucun dégat.

Diplômes de jardiniers. — Les jardiniers qui désirent passer les examens tendant à conférer les diplômes d'Agriculture, de Floriculture et de Culture maraîchère, institués par l'Association horticoles lyonnaises, sont informés que les demandes seront reçues jusqu'au 15 février prochain au Secrétariat de l'Association, cours Lafayette prolongé, n° 66, à Lyon-Villeurbanne. Elles ne seront admises qu'autant qu'elles seront accompagnées des pièces indiquées. Art. 8 du règlement des candidats diplômés. Ce règlement est adressé aux jardiniers qui en font la demande.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 9 heures 1/4 chez M. Albert Cabat, serrurier, rue Money, 39. Le feu qui a pris naissance en l'absence de M. Cabat a été communiqué aux rideaux de la fenêtre par le chaleur d'un poêle qui se trouvait à proximité. Un placard ne tarda pas non plus à prendre feu. Les voisins parvinrent à maîtriser ce commencement d'incendie qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves sans la promptitude des secours.

Chate mortelle. — Un tailleur de pierres, M. Genay, qui était en train de travailler à la construction de la Maison Maximin-Chapou, à Cours, est tombé si malheureusement d'un échafaudage que lorsqu'on s'est précipité pour le relever il ne donnait plus signe de vie. La mort s'est produite instantanément.

Le crime de la Villette. — Hier, à 11 heures 1/2, Nougier et ses complices ont été amenés au palais pour être confrontés. Dans la première voiture se trouvaient Nougier et Gaumet, les poignets enchaînés et portant les « poucettes ». Quel-

— Il ne pousserai pas un cri !... L'arme à la main, il resta quelques secondes hésitant.

— Allons, Satan ! fit-il comme conclusion d'une muette conversation, guide mon bras, puisque tu m'inspires !... Sur les mains et les genoux, il rampa vers le talot qui lui souffla.

— Oh ! cette terrifiante obscurité ! fit-il encore. Tout frissonnant, le sabre aux dents, il se glissa jusqu'au lieutenant Morin. Après une dernière hésitation, le misérable pointa son sabre dans la direction de la gorge de l'officier.

— Ah ! chère Marcelle, douce vision !... murmura Morin dans son sommeil. Le bras qui allait frapper, tomba inerte : une terreur vague s'empara de tout l'être de l'Italien, qui recula de quelques pas.

— Il est tout éveillé, un effroyable cauchemar, la nette vision d'une ombre drapée de blanc apparaissant dans un cercle lumineux au-dessus de l'épaulement.

— Elle ! elle !... fit-il d'une voix étranglée. Il porta les mains à sa gorge, étouffant, fit des gestes pour repousser l'apparition, qui le terrifiait, recula poussé par une force mystérieuse, et s'abattit lourdement sur le sol.

Plusieurs membres des corps élus, notamment les citoyens Péronnet, Achard, Chevallier, Durand et Gaumet, apprirent cette manière de voter. Ce dernier expose que si lui et un certain nombre de ses collègues ont adhéré à la demande du maître de Lyon, réclamant des primes pour les gros usiniers, c'est que, comme lui, leur bonne foi a été surprise, il rapporte notamment qu'ayant demandé aux fabricants usiniers de défendre les intérêts des tisseurs, M. Richard, de la maison des petits fils de Cl.-J. Bonnet, a répondu que les tisseurs lyonnais recevraient peut-être du travail, mais seulement quand toutes les usines seront occupées, c'est pourquoi il déclara retirer publiquement son adhésion au comité de Valence.

Quand la discussion est terminée, le président met aux voix l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité. L'assemblée considérant que les primes réclamées par le comité de Valence, ont pour seul but de faire obtenir un million de primes aux gros usiniers au détriment de toute petite et moyenne fabrique. Considérant que l'adhésion des conseillers municipaux et des conseillers prud'hommes de Lyon au comité de Valence est de nature à causer le plus grand préjudice aux intérêts des travailleurs et notamment aux tisseurs lyonnais.

Grand-Théâtre. — Ce soir, relâche. Demain, 1<sup>re</sup> représentation de Méphisto-phélès, grand opéra fantastique de Boito, dont la création sera un événement artistique. La location est ouverte dès aujourd'hui pour la matinée à prix réduits qui sera donnée dimanche 23 janvier à une heure.

Concerts Symphoniques. — Le 6<sup>e</sup> concert de l'abonnement aura lieu dimanche au Casino à 3 heures 1/4. A côté des virtuoses étrangers les organisateurs veulent faire entendre au public lyonnais les meilleurs artistes de Lyon et de la région. C'est ainsi que dimanche les amateurs applaudiront M. Scalerio, un virtuose de grand talent lié à Lyon depuis quelque temps et qui a obtenu les plus brillants succès à l'étranger. M. Scalerio exécutera le concerto de Duthore un nocturne de Joachim et une danse tzigane de T. Nache.

Ballade de Fois de Mornes naturelles. Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. GENTIANE FRANÇAISE. APERITIF HORS PAIR.

Communications Diverses

Association générale des Etudiants. — Mercredi soir, à 8 h. 1/2, dans les salons de l'Association générale des étudiants, M. Poi-Léonard a présidé une conférence publique sur le « Symphonisme ». C'est une bonne fortune pour le public lettré de notre ville que de pouvoir entendre le jeune conférencier avant son départ prochain pour La Bodinière. Du reste, M. Léonard est très connu à Lyon et tout le monde a vu les délicates poésies de notre compatriote.

Exposition de 1900. — Le comité départemental du Rhône (VIII section) se préoccupe de réunir les adhésions en vue d'un projet d'exposition industrielle à Paris en 1900, (section coloniale) des produits de la région lyonnaise et destinés à l'exportation dans les colonies françaises ou étrangères. Les industriels intéressés sont engagés à adresser le plus tôt possible leur adhésion à l'adresse suivante : comité départemental (Chambre de commerce de Lyon).

Société de Tir de Lyon. — Le Groupe des tir de section à l'honneur d'informer les membres de la Société, que son banquet annuel aura lieu samedi soir, 4 février. Les membres de la Société qui désireraient se joindre à leurs camarades du Groupe, sont priés de vouloir bien se faire inscrire au bureau de la Société, 9, rue du Gare, avant le 24 janvier, dernier délai.

Aux électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement. — Le comité des républicains libéraux du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, à l'honneur de rappeler aux électeurs, regardant une instruction de la Commission municipale de la période de révision des listes électorales qui s'étend du 15 janvier au 4 février à minuit, qu'ils doivent recevoir à la Mairie révisées de leur déclaration. Leur est demandé de s'assurer en même temps que leurs déclarations sont sur le champ reproduites très exactement sur le registre ad hoc ouvert à la Mairie, suivant les prescriptions de la loi.

La Mairie est ouverte de 9 h. à 4 h. Ne pas attendre le dernier jour de la période pour présenter les demandes. La défense des tisseurs Lyonnais. — Samedi à huit heures du soir, a eu lieu à la Croix-Rousse, au café Chevallier, une réunion à laquelle avaient été invités tous les tisseurs et similaires, passementiers guimpiers, chenilleux, etc.

Le programme de la séance présidée par le citoyen Clavel, le citoyen Nauot expose que les tisseurs, à l'exemple des fabricants, qui ne réclament que pour eux, doivent réclamer uniquement des primes qui profitent aux travailleurs.

— Encore une heure ! fit Doussou après avoir consulté sa montre. — Et on dansera ! compléta Basané. — Préparez toujours vos fourchettes, lança Duracur qui fourbissait sa batonnette, on va se mettre à table !

— Est-ce qu'il y aurait encore un poulet sauté ? questionna ingénument un loustic. — Il s'est levé, voici le jour sanglant, qu'il soit, pour nous, le jour de déviance.

— Encore une heure ! fit Doussou après avoir consulté sa montre. — Et on dansera ! compléta Basané. — Préparez toujours vos fourchettes, lança Duracur qui fourbissait sa batonnette, on va se mettre à table !

— Est-ce qu'il y aurait encore un poulet sauté ? questionna ingénument un loustic. — Il s'est levé, voici le jour sanglant, qu'il soit, pour nous, le jour de déviance.

— Encore une heure ! fit Doussou après avoir consulté sa montre. — Et on dansera ! compléta Basané. — Préparez toujours vos fourchettes, lança Duracur qui fourbissait sa batonnette, on va se mettre à table !

— Est-ce qu'il y aurait encore un poulet sauté ? questionna ingénument un loustic. — Il s'est levé, voici le jour sanglant, qu'il soit, pour nous, le jour de déviance.

de hausse depuis hier, le mouvement actuel est dû autant aux rachats des vendeurs qu'aux projets financiers prêts à mûrir ; on dit notamment que le gouvernement ne répercuterait pas les dettes coloniales. Cuba 67 : 495, 200. Italien : 92.625, 92.775. Lyonnais : 864, 864, 50, 868,5. Banque de l'Afrique : 88 ; la hausse des valeurs minières récemment introduites à Paris, ne peut qu'améliorer la situation. Landerbank : 523,50. Banque ottomane : 551. Crédit mobilier espagnol : 65. Nord Espagne : 111,50, 113, 115,50, très demandé en clôture, après avoir été très offert pendant la séance. Saragosse : 180. Rio : 846, 853.

COMPTANT. Gaz, 900. Pain Gaudet, 1555. Call, 397. Huta, 4.200. Kama, 835. S27. Blancy, 1.800. Montrabert, 920,916 ; plus offert sur le bruit d'une perte commerciale assez importante. Trifail, 385. Tramways d'Assemblée, 531. Tramways, 2.007,2.005 ; l'assemblée d'hier a voté les propositions du conseil, malgré l'opposition d'un groupe qui s'est retiré pendant la séance. Il est probable que le conseil d'administration convoquera les actionnaires pour une seconde réunion. Grand Bazar, 510. Jonage, 480. Photographie Lumière, 1.490. Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les obligations des chemins de fer espagnols, car nous croyons à des cours bien supérieurs.

MARCHÉS EN BANQUE. A noter quelques réalisations en mines d'or. Mines d'or de Londres : Bonanza 4 5/16. City et Saburg 5 3/8. Comet 3 1/2. Crown Reef 14 1/8. Crown Deep 14 1/2. East Rand 6 7/8. Ferreira 25 1/2. Golden Eye 8 1/4. Deep 11 3/8. Henry Bourne 9 1/2. Heriot 7 1/8. Modderfontein 7 1/16. Rand Mines 36 1/4. Rose Deep 9 1/4. Simmer and J. 5 1/4. Wolhuter 5 1/8. Chartered 3 3/4. Goldfields C. 6 3/4.

Berlin. — Le taux d'escompte de la Banque de l'Empire est abaissé à 5 0/0 ; celui de l'intérêt sur avances à 6 0/0. Ch. DAMEY

DÉPARTEMENTS

Grandris. — Les vigneron de Grandris célébreront dimanche prochain 22 courant leur fête annuelle de St-Vincent. Un banquet aura lieu à cet effet à 2 fr. 50, à l'hôtel Chabert, à 1 heure du soir. Les inscriptions seront reçues jusqu'à vendredi prochain.

Cours. — Grace accident. — Lundi soir à 4 heures, un ouvrier tailleur de pierres était occupé, à la maison de M. Chapou, à réparer la corniche de la véranda ; lorsque le pied lui manqua, et fut précipité dans le vide, la mort a été instantanée. M. Batailly, pharmacien et M. le docteur Sénac, mandé en toute hâte, n'ont pu que constater le décès.

Cordrouen. — Coups et blessures. — A sept heures du soir, le sieur François Collin, marchand de légumes à Cordrouen décarré avant son magasin sa voiture au retour d'une tournée de vente à Saint-Clair, lorsqu'il reçut la visite d'un de ses anciens amis, le nommé Livoune Joseph 22 ans, habitant rue Serpente, 125, à Vienne (Isère) lequel lui demanda l'hospitalité pour la nuit. Collin lui répondit qu'il ne pourrait pas le loger chez lui mais qu'il pourrait le coucher à son écurie qui se trouve rue du Piâtre.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 17 Janvier 1899. Malgré une cherté de reports assez grande encore, quoique moins élevée que celle de fin décembre, le marché s'est très vivement relevé entraîné par la hausse des valeurs espagnoles et du Rio. La nouvelle officieuse que nos relations avec l'Angleterre s'étaient améliorées sensiblement ne pouvait moins faire que d'exercer une influence favorable sur l'exercice. Aussi croyons nous inutile de commenter davantage la séance d'aujourd'hui, bien que la hausse ait dépassé nos prévisions.

— Et à l'Empereur ! Le soleil se met de la partie, observa un zouave, la fête sera complète. — Un vrai soleil d'Austerlitz, comme aurait dit l'oncle.

— Et à l'Empereur ! Le soleil se met de la partie, observa un zouave, la fête sera complète. — Un vrai soleil d'Austerlitz, comme aurait dit l'oncle.

— Et à l'Empereur ! Le soleil se met de la partie, observa un zouave, la fête sera complète. — Un vrai soleil d'Austerlitz, comme aurait dit l'oncle.

— Et à l'Empereur ! Le soleil se met de la partie, observa un zouave, la fête sera complète. — Un vrai soleil d'Austerlitz, comme aurait dit l'oncle.

— Et à l'Empereur ! Le soleil se met de la partie, observa un zouave, la fête sera complète. — Un vrai soleil d'Austerlitz, comme aurait dit l'oncle.

de hausse depuis hier, le mouvement actuel est dû autant aux rachats des vendeurs qu'aux projets financiers prêts à mûrir ; on dit notamment que le gouvernement ne répercuterait pas les dettes coloniales. Cuba 67 : 495, 200. Italien : 92.625, 92.775. Lyonnais : 864, 864, 50, 868,5. Banque de l'Afrique : 88 ; la hausse des valeurs minières récemment introduites à Paris, ne peut qu'améliorer la situation. Landerbank : 523,50. Banque ottomane : 551. Crédit mobilier espagnol : 65. Nord Espagne : 111,50, 113, 115,50, très demandé en clôture, après avoir été très offert pendant la séance. Saragosse : 180. Rio : 846, 853.

COMPTANT. Gaz, 900. Pain Gaudet, 1555. Call, 397. Huta, 4.200. Kama, 835. S27. Blancy, 1.800. Montrabert, 920,916 ; plus offert sur le bruit d'une perte commerciale assez importante. Trifail, 385. Tramways d'Assemblée, 531. Tramways, 2.007,2.005 ; l'assemblée d'hier a voté les propositions du conseil, malgré l'opposition d'un groupe qui s'est retiré pendant la séance. Il est probable que le conseil d'administration convoquera les actionnaires pour une seconde réunion. Grand Bazar, 510. Jonage, 480. Photographie Lumière, 1.490. Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les obligations des chemins de fer espagnols, car nous croyons à des cours bien supérieurs.

MARCHÉS EN BANQUE. A noter quelques réalisations en mines d'or. Mines d'or de Londres : Bonanza 4 5/16. City et Saburg 5 3/8. Comet 3 1/2. Crown Reef 14 1/8. Crown Deep 14 1/2. East Rand 6 7/8. Ferreira 25 1/2. Golden Eye 8 1/4. Deep 11 3/8. Henry Bourne 9 1/2. Heriot 7 1/8. Modderfontein 7 1/16. Rand Mines 36 1/4. Rose Deep 9 1/4. Simmer and J. 5 1/4. Wolhuter 5 1/8. Chartered 3 3/4. Goldfields C. 6 3/4.

Berlin. — Le taux d'escompte de la Banque de l'Empire est abaissé à 5 0/0 ; celui de l'intérêt sur avances à 6 0/0. Ch. DAMEY

Dernière Heure

Une mystérieuse affaire. Paris. — Le correspondant de Londres du New-York Herald a télégraphié après le Daily Telegraph, la nouvelle suivante : Une nouvelle sensationnelle vient de faire trait de poudre dans la haute société viennoise on elle a jeté l'émoi. Le comte Potocky, bien connu à Paris, aurait tué récemment dans un duel au pistolet le chef de ses gardes forestiers. Après cette rencontre fatale, le comte Potocky serait parti immédiatement pour Paris.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

France et Allemagne. Paris. — D'après certaines informations qui nous sont apportées par la correspondance étrangère il serait possible qu'un accord s'établisse entre l'Allemagne et la France en vue d'une coalition diplomatique dont nous pourrions attendre les plus heureux résultats pour la solution des difficultés extérieures qui fixent actuellement notre attention.

pas encore dissipées aussi dans la colonie anglaise de Paris. On signale plusieurs réceptions et soirées qui ont été décommandées en raison des difficultés particulières résultant de la situation antérieure et de la question délicate qu'elles peuvent soulever au point de vue mondain. On prétend aussi qu'un grand bal qui devait avoir lieu à la Banque de France a été ajourné en attendant que les circonstances soient devenues plus favorables.

France et Angleterre. Paris. — Dans le discours qu'il prononcera à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, M. Delcassé s'expliquera sur les diverses questions politiques extérieures dont la France a été amenée à s'occuper directement ou indirectement, d'abord de l'affaire de Fashoda, puis de la question de l'autonomie crétoise, celle du protectorat catholique d'Orient, du conflit hispano-américain, à l'état actuel des pourparlers avec l'Angleterre sur les diverses questions en litige.

LE RÉGLEMENT DE JUGES. Paris. — Il est certain, à l'heure qu'il est, que la chambre criminelle de la cour de cassation, statuera le 26 courant sur la question du règlement de juges concernant M. Picquart. L'audience sera présidée par M. Loew. Le rapport sera fait par M. Athalin. Le procureur général Manau conclura comme ministre public et M. Mimerod parlera au nom de M. Picquart demandeur en règlement de juges.

ESTERHAZY SERAIT A PARIS. Paris. — La Presse mentionne un bruit qui circule au Palais par lequel on affirme qu'Esterhazy est arrivé cet après midi et qu'il se trouvait dans le train de Bruxelles qui, régulièrement, devait arriver à midi 40 et qui a déraillé en face de Chauny.

Le commandant serait descendu dans une gare de banlieue et se serait rendu chez un ami au domicile duquel il aurait eu une longue conférence avec son avocat.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

port plein de renseignements très importants. Le ministre de l'intérieur s'adressa à la préfecture de Lille. Aucune réponse.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 18 JANVIER 1899. Premier arrondissement. — Céron Auguste, soldat au 121<sup>e</sup> de ligne, 21 ans, hôpital Villemanzy, f. 9 h. — Noahaat Jean Baptiste, peintre plâtrier 55 ans, quat St-Vincent, 57, f. 11 h. — Bost Georges, représentant de commerce, 46 ans, rue des Augustins, 8, f. 1 h. — Vercherier Marie, veuve Moutier, sans profession, 67 ans, rue Imbert-Colomès, 25, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Déchelette Alexandre Balthazard, journalier, 49 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. — Collavet Auguste, cafetier, 52 ans, rue Bellecour, 40, f. 1 h. — Teppaz Adèle, 2 ans 1/2, Charité, f. 1 h.

Troisième arrondissement. — Grégoire Jean-Pierre, tisseur, 77 ans, rue Besson-Basse, 21, f. 8 h. — Teste Marie-Augustine, 11 mois, rue de la Villette, 43, f. 12 h. — Seant Jean, jardinier, 64 ans, rue Saint-Maurice, 83, f. 3 heures. — Griffet Charles, employé de chemin de fer, 44 ans, route de Villeurbanne, 206, f. 1 h. — Veuve Gay, née Florentine Cachet, 77 ans, place de la Victoire, 3, f. 1 h. — Berger Antoine, 76 ans, rue de la Madeleine, 3, f. 2 h. — Veuve Laroche, née Châtel Elisabeth, 79 ans, rue du Nord, 13, f. 2 h.

Quatrième arrondissement. — Deschoux né Luge, journalier, 43 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 1 h. — Granger, commissionnaire, 64 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 2 h. Cinquième arrondissement. — Gaillot, 93 ans, chemin des Granoilles, 14, f. 10 h. — Rastellier Vve Larcher ménagère, 41 ans, antiquaille, 10 h. — Ratier, ménagère, 15 ans, antiquaille, f. 11 h.

Sixième arrondissement. — Nablat, tapissier, 57 ans, chemin de la Croix-Rousse, f. 1 h. — Schmitt né Delave Bonotte, rentière, 67 ans, rue de Crillon, 18, f. 2 h. — Manaha, repasseuse, 22 ans, rue Crillon, 71 bis, f. 11 h. — Veuve Cui-dier, née Louise Barlet, tailleur, 70 ans, rue Montbernard, 49, f. 3 h.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui, Relâche. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui Zaza. CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et jeudis et dimanches à 3 heures, représentations équestres variées, toutes terminées par la pantomime de César Cascael, dont la dernière est fixée à vendredi, 20 courant.

USSE LAURET. — Vie et Passion de N.-S. Jésus-Christ, tableaux vivants : tous les Cours du Midi. MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour — Tous les jours, de 2 à 3 heures du soir concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir. CÉRÉALINE GIRAUD. — Le plus digestif et le plus agréable des aliments, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur régime le plus agréable, le plus nourrissant.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

PARAPLUIE FRANÇAIS. Tissu spécial. Soie pure sans charge. GARANTI 2 ANS par un Bon. 10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT.

FRÈRES D'ARMES PAR ALBERT MONNIOT DEUXIÈME PARTIE Sous Sébastopol. En reconnaissant le lieutenant Morin, il s'écroula, recula, posa précipitamment la main sur la terre, s'entendit dans un coin sombre et épongeant la sueur froide qui lui perlait aux tempes.

— Il ne pousserai pas un cri !... L'arme à la main, il resta quelques secondes hésitant. — Allons, Satan ! fit-il comme conclusion d'une muette conversation, guide mon bras, puisque tu m'inspires !...

bissalent

SI VOS CHEVEUX TOMBENT... Pétrole HAHN

La Revue du Foyer

JOURNAL LITTÉRAIRE HEBDOMADAIRE (ONZIÈME ANNÉE)

Sommaire du n° 11 (14 janvier 1899)

- L'avancement des officiers... L'œuvre des forains à Lyon... Le nom du pauvre...

ADMINISTRATION: 14, rue Confort, LYON

Abonnements (Lyon et départements limitrophes... 6 fr.)

Nous recommandons spécialement Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

24, Rue Victor-Hugo, 24

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE... MON LEJEUNE... LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT... Maison de Confiance et de Bon Marché

CONTRE UN ABUS

La Maison Thiéry Aîné & Sigrand, 1, Place des Jacobins, met le Public en garde contre les Liquidations faites pour des motifs divers et annuées comme favorisant les Acheteurs dans des proportions de Rabais énormes et d'ailleurs impossibles, alors qu'il y a toujours bénéfices raisonnables.

Le dieu de ce système est, certainement, celui choisi par la Mythologie: Mercure, dieu des fripons. Mais le Commerce spécial a le droit et le devoir de se défendre, étant régulier, sincère et honnête, contre des agissements qui peuvent profiter de l'incompétence et de la trop grande crédulité du Public, mais n'en constituent pas moins de véritables abus de confiance.

A VENDRE près de Lyon, campagne de 7 pièces et petit jardin.

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les acretés du sang.

On demande à acheter d'occasion Un Coffre-Fort incombustible

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA DORURE de toutes nuances employé au pinceau, séchant instantanément sur tous les métaux.

On Offre 10% avec garanties, à personne qui prêterait 2.000 fr. pour l'exploitation d'un Brevet.

AU BON SOLDEUR 12, rue Mazenod, Lyon

MAISON FONDÉE EN 1840 BREVETÉE S. G. D. G. FABRIQUE SPÉCIALE DE BILLARDS MON JACQUEMONT 16, rue Sainte-Hélène, 16

Vient de Paraître ANNUAIRE GÉNÉRAL DU Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER) ÉDITION DE 1899

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien 50 ans de succès contre Douleurs Plâtres & Blessures

A CEDER pour raisons de santé UNE Imprimerie-Librairie ET JOURNAL RÉPUBLICAIN

FABRIQUE DE LAINES Tricoteries, Canotiers et Soies AIX PETITS COBELINS

AUX 4 BLASONS MALAVALL

CONGO Tirage le 20 Février 150 Lots par an, s'élevant à 950.000 Francs PRIX: 96 FRANCS

STATUES DE S'ANT DE PADOUE NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ

A LA PALETTE D'ARGENT ENCADREMENTS PEINTURE ET FOURNITURES EN TOUS GENRES

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900 18e Tirage: 25 Février 1899 GROS LOT 500.000 fr. PRIX DU BON: 20 fr.

PIANOS D'OCCASION CH. CHAGNY, 60, av. de Noailles

BOURSE DE PARIS du 17 Janvier

Table of stock market data for Paris, including columns for Fonds d'État, Actions, Obligations, and Compt.

BOURSE DE LYON du 17 Janvier

Table of stock market data for Lyon, including columns for Fonds d'États, Obligations, and Actions.